

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1120

11 juin 2007

SOMMAIRE

| | | | |
|--|-------|--------------------------------------|-------|
| An Hintges, S.à r.l. | 53726 | Group-IPS S.A. | 53737 |
| AP Portland 9 S.à r.l. | 53715 | Group-IPS S.A. | 53737 |
| Argenthold S.à r.l. | 53725 | Input Holdings Luxembourg | 53738 |
| Astaldi Finance S.A. | 53723 | Investtours S.A. | 53727 |
| Atlantas Sicav | 53723 | Krizia Sàrl | 53724 |
| Bertschi Luxembourg Sàrl | 53726 | Lady-Shop Chaussures S.à r.l. | 53725 |
| Bijoux Clio S. à r. l. | 53725 | LE-GO S.à r.l. | 53736 |
| Can'nelle S.A. | 53736 | L'Occitane International S.A. | 53740 |
| Cinactif.Com S.à r.l. | 53725 | Mafa S. à r.l. | 53736 |
| COLT Lux Finance S.à r.l. | 53738 | Menuires S.à r.l. | 53723 |
| Danone Ré | 53724 | Mertone Limited | 53724 |
| Darwin International S.à r.l. | 53740 | MHC Luxembourg S. à r.l. | 53727 |
| Dexia Asset Management Luxembourg S.A. | 53722 | Miroir Holdings S.à r.l. | 53714 |
| Dexia Participation Luxembourg | 53734 | MK Luxinvest S.A. | 53722 |
| Dias et Muller S.A. | 53722 | Multipartners S.A. | 53734 |
| EagleHigh Luxembourg | 53738 | Multipartners S.A. | 53714 |
| Encore Plus Properties III S.à r.l. | 53741 | Nordea Fund of Funds, Sicav | 53734 |
| Encore Plus Properties II S.à r.l. | 53740 | Pacific Lumber S.à r.l. | 53740 |
| Estée Lauder S.à r.l. | 53715 | Pâtisserie Winandy | 53726 |
| Eucico S.A. | 53737 | Pemara 4 S.à r.l. | 53740 |
| European News Exchange S.A. | 53736 | ProLogis Poland LXXXIX S.à r.l. | 53746 |
| Eurostellit S.à r.l. | 53738 | ProLogis Poland XCI S.à r.l. | 53741 |
| Eurostellit S.à r.l. | 53739 | ProLogis Poland XC S.à r.l. | 53752 |
| Faber (Luxembourg) Holding S.A. | 53737 | Refralux S.à r.l. | 53727 |
| Fougerolle Luxembourg S.A. | 53714 | Refralux S.à r.l. | 53741 |
| Fougerolle Luxembourg S.A. | 53716 | Refralux S.à r.l. | 53739 |
| Fougerolle Luxembourg S.A. | 53716 | Schwewi Mondorf S.A. | 53739 |
| Fougerolle Luxembourg S.A. | 53721 | Schwewi S.A. | 53739 |
| Fougerolle Luxembourg S.A. | 53721 | Standfast Reinsurance S.A. | 53724 |
| Fougerolle Luxembourg S.A. | 53721 | Triumph Petroleum S.à r.l. | 53716 |
| Fougerolle Luxembourg S.A. | 53721 | Ultima International S.à r.l. | 53722 |
| Fougerolle Luxembourg S.A. | 53716 | Universal Air Charter | 53735 |
| Fougerolle Luxembourg S.A. | 53715 | Vergier Investments S.A. | 53735 |
| GA & GM | 53757 | Vergier Investments S.A. | 53735 |

Miroir Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 98.296.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Decker, notaire de résidence Hersperange, en date du 12 janvier 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 179 du 12 février 2004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MIROIR HOLDINGS S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2007052007/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2007, réf. LSO-CD04744. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

Fougerolle Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 177, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 65.677.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier en date du 5 août 1998, publié au Mémorial C numéro 753 du 19 octobre 1998.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOUGEROLLE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007052008/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2007, réf. LSO-CD04789. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

Multipartners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 24.460.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social extraordinairement en date du 24 février 2007 que:

- Sont réélus administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010:

- Monsieur Angelo Gianini.
- Monsieur Bruno Beernaerts.
- Monsieur Gabriele Brogгинi.

- Est réélu commissaire, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée qui approuvera les comptes au 31 décembre 2010:

- CERTIFICA LUXEMBOURG sarl, ayant son siège social au 54, avenue de Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007052071/6312/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03596. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

Estée Lauder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.364.800,00.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 4-6, rue de la Boucherie.

R.C.S. Luxembourg B 101.019.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 mai 2004 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 762 du 24 juillet 2004. Les comptes annuels au 30 juin 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ESTEE LAUDER S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007052009/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2007, réf. LSO-CD04754. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

Fougerolle Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 177, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 65.677.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier en date du 5 août 1998, publié au Mémorial C numéro 753 du 19 octobre 1998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOUGEROLLE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007052011/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2007, réf. LSO-CD04768. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

AP Portland 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 13.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 79.178.

Extrait du contrat de transfert de parts sociales de la société du 20 septembre 2006

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales du 20 septembre 2006 entre les sociétés AP PORTLAND 1 S.à r.l. et APOLLO PORTLAND HOLDING S.à r.l. le transfert suivant:

AP PORTLAND 1 S.à r.l. a cédé la seule et unique part sociale qu'elle détient, soit 1 part sociale d'une valeur nominale de USD 100 chacune, détenue dans AP PORTLAND 9 S.à r.l., à APOLLO PORTLAND HOLDING S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, avec siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Les associés de la société sont désormais:

| | Parts sociales |
|---|----------------|
| AP PORTLAND LP: | 134 |
| APOLLO PORTLAND HOLDING S. à r. l.: | 1 |

Fait à Luxembourg, le 4 avril 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007052484/710/23.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03995. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Fougerolle Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 177, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 65.677.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier en date du 5 août 1998, publié au Mémorial C numéro 753 du 19 octobre 1998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOUGEROLLE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007052014/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2007, réf. LSO-CD04769. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

Fougerolle Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 177, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 65.677.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier en date du 5 août 1998, publié au Mémorial C numéro 753 du 19 octobre 1998.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOUGEROLLE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007052016/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2007, réf. LSO-CD04780. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

Fougerolle Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 177, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 65.677.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier en date du 5 août 1998, publié au Mémorial C numéro 753 du 19 octobre 1998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOUGEROLLE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007052017/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2007, réf. LSO-CD04781. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

Triumph Petroleum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 126.653.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the twenty-ninth day of March.

Before us M^e Gérard Lecuit, notary residing Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ALBION ENERGY LIMITED, a company with registered office at Chancery House, High Street, Bridgetown, Barbados, Registration Number 13156,

duly represented by Mrs Carine Grundheber, private employee, residing professionally in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

by virtue of a proxy dated March 23, 2007.

Said proxy, signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. A limited liability company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation. The name of the company is TRIUMPH PETROLEUM S. à r. l.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The corporate capital of the company is fixed at USD 20,000.- (twenty thousand American Dollars) divided into 400 (four hundred) corporate units with a nominal value of USD 50.- (fifty American Dollars) each.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 8. Corporate units are freely transferable among members. The corporate unit transfer *inter vivos* to non-members is subject to the consent of at least seventy-five percent of the members' general meeting or of at least seventy-five percent of the company's capital. In the case of the death of a member, the corporate unit transfer to non-members is subject to the consent of no less than seventy-five percent of the votes of the surviving members. In any event the remaining members have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-member.

Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 11. The company will be managed by one or several managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties the managers have the most extensive powers to act individually on behalf of the company in all circumstances.

If the managers are temporarily unable to act, the company's affairs can be managed by the sole member or, if there are several members, by two members acting under their joint signature.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 13. Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted by the members representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of the members representing three quarters of the capital.

Art. 15. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 16. Every year on December 31st, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2007.

Subscription and payment

The appearing party, represented as stated here above declares that the 400 (four hundred) corporate units have been entirely subscribed by the sole member, ALBION ENERGY LIMITED, with registered office at Chancery House, High Street, Bridgetown, Barbados, Registration Number 13156.

All the corporate units have been entirely paid up in cash so that the company has now at its disposal the sum of USD 20,000.- (twenty thousand American Dollars) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at one thousand three hundred euro (1,300.- EUR).

Resolutions of the sole member

The sole member, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

First resolution

Are appointed managers of the Company, with the powers indicated in article 11 of the articles of incorporation:

1. Mr Luc Hansen, «licencié en administration des affaires», born on June 8, 1969 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, residing professionally in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

2. Mr Guy Hornick, «maître en sciences économiques», born on March 29, 1951 in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, residing professionally in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

The managers may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

The managers are elected for an undetermined period.

Second resolution

The company's registered office is located at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Follows the French version of the preceding text:

L'an deux mille sept, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ALBION ENERGY LIMITED, ayant son siège social à Chancery House, High Street, Bridgetown, Barbados, enregistrée sous le numéro 13156,

ici représentée par Madame Carine Grundheber, employée privée, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 23 mars 2007.

La prédite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de TRIUMPH PETROLEUM S. à r. l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à USD 20.000,- (vingt mille dollars américains) représenté par 400 (quatre cents) parts sociales d'une valeur nominale de USD 50,- (cinquante dollars américains) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir individuellement au nom de la société dans toutes les circonstances.

En cas d'empêchement temporaire des gérants, les affaires sociales peuvent être gérées par l'associé unique ou, s'il y a plusieurs associés, par deux associés agissant conjointement.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.

Souscription et paiement

La partie comparante, représentée comme dit est, déclare que les 400 (quatre cents) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, ALBION ENERGY LIMITED, ayant son siège social à Chancery House, High Street, Bridgetown, la Barbade, enregistrée sous le numéro 13156.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de USD 20.000,- (vingt mille dollars américains) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille trois cents euros (1.300,- EUR).

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont appelés aux fonctions de gérants:

1. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

2. Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, né le 29 mars 1951 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts.

Ils pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat des gérants est établi pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Grundheber, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007, Relation: LAC/2007/3978. — Reçu 149,79 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007052835/220/225.

(070052407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Fougerolle Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 177, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 65.677.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier en date du 5 août 1998, publié au Mémorial C numéro 753 du 19 octobre 1998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOUGEROLLE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007052019/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2007, réf. LSO-CD04783. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

Fougerolle Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 177, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 65.677.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier en date du 5 août 1998, publié au Mémorial C numéro 753 du 19 octobre 1998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOUGEROLLE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007052020/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2007, réf. LSO-CD04785. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

Fougerolle Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 177, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 65.677.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier en date du 5 août 1998, publié au Mémorial C numéro 753 du 19 octobre 1998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOUGEROLLE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007052021/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2007, réf. LSO-CD04786. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

Dexia Asset Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 37.647.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

Pour DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

C. Sibella / M. Ory

Comptabilité & Consolidation / Chief Financial Officer

Référence de publication: 2007052023/1769/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02651. - Reçu 88 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

MK Luxinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 43.576.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2007.

Pour MK LUXINVEST S.A.

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007052024/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02754. - Reçu 58 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

Dias et Muller S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7450 Lintgen, 37, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 74.346.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007052025/510/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00280. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

Ultima International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 118.590.

La soussignée, CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social et ses bureaux au 60, Grand-Rue / Niveau 2, L-1660 Luxembourg, atteste par la présente que la domiciliation de la société

ULTIMA INTERNATIONAL S.à r.l.
R.C. Luxembourg Section B Numéro 118.590
prend fin
le 12 avril 2007

et que par conséquent cette société n'a plus son siège social ni ses bureaux à cette adresse à partir du jour suivant.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 11 avril 2007.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

R. G. F. Turner

Expert-Comptable et Réviseur d'Entreprises agréé

Référence de publication: 2007052431/816/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04488. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Astaldi Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 85.766.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007052027/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2007, réf. LSO-CD04660. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

Menuires S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 81, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.093.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007052028/5644/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03883. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

Atlantas Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 33.188.

Le Rapport Annuel Révisé au 31 décembre 2006 et la distribution de dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mars 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2007.

F. Waltzing / P. Visconti

Mandataire Principal / Sous-Directeur Principal

Référence de publication: 2007052029/1183/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2007, réf. LSO-CD04563. - Reçu 70 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

Mertone Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 37.199.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MERTONE LIMITED S.A.

Signature

Référence de publication: 2007052350/6295/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05620. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Krizia Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 76.173.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007052030/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04344. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

Danone Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 30.185.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007052031/4685/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2007, réf. LSO-CD04645. - Reçu 46 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

Standfast Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 34.023.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007052032/4685/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2007, réf. LSO-CD04646. - Reçu 46 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

Argenthold S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 91.996.

CLOTURE DE LIQUIDATION*Extrait des résolutions de l'associé unique adoptées le 30 mars 2007*

Il résulte desdites résolutions que la clôture de la liquidation a été décidée le 30 mars 2007 et que tous les documents et livres de la société seront conservés pendant une période de 5 ans au 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 avril 2007.

Pour extrait conforme

A. Schmitt

Mandataire

Référence de publication: 2007052072/275/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02640. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.**Lady-Shop Chaussures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 83, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 27.386.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2007.

Pour LADY-SHOP CHAUSSURES SARL

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007052033/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03630. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.**Cinactif.Com S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5326 Contern, 8, rue de l'Etang.

R.C.S. Luxembourg B 76.695.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2007.

Pour CINACTIF.COM SARL

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007052034/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03627. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.**Bijoux Clio S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 36, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 54.849.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2007.

Pour *BIJOUX CLIO SARL*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007052035/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03625. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070051572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

Pâtisserie Winandy, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1852 Luxembourg, Zone Commerciale et Artisanale Kalchesbruck.

R.C.S. Luxembourg B 41.234.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2007.

Pour *PÂTISSERIE WINANDY SARL*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007052036/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03632. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070051573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

An Hintges, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8436 Steinfort, 60, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 121.121.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2007.

Pour *AN HINTGES SARL*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007052037/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02864. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070051574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

Bertschi Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarrière.

R.C.S. Luxembourg B 74.574.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2007.

Pour *BERTSCHI LUXEMBOURG SARL*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007052038/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02865. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070051575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

Refralux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 10.830.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession d'actions du 31 août 1995,
que la société PROFILARBED S.A., établie et ayant son siège social à L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, route de Luxembourg,
inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 41.983

cède les 100 parts détenues par elle dans la société REFRALUX Sàrl, établie et ayant son siège à L-1930 Luxembourg,
19, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 10.830, à la société:

MAGNESITAL FEUERFEST GmbH, établie et ayant son siège social à D-46049 Oberhausen, 23, zum Eisenhammer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2007.

M^e P. F. Onimus.

Référence de publication: 2007052763/1537/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04372. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Investtours S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 82.893.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 28 mars 2007 que:

1. Le nombre d'Administrateurs est porté de trois à quatre.

2. Est élu aux fonctions d'administrateur, la personne suivante:

- Monsieur Manuele Bianchi, Notaire - Avocat, né le 5 avril 1974 à Coldrerio, de nationalité Suisse, demeurant Via
Vigna 10 A, CH - 6877 Coldrerio.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2010.

3. Le Conseil d'Administration se décompose donc désormais de la manière suivante:

- Monsieur Bruno Beernaerts

- Monsieur Patrick Moinet

- Monsieur Manuele Bianchi

- Madame Marinella Punzo Gubler

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007052069/6312/25.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03591. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

MHC Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 126.697.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MHC CO-INVEST, L.P., a limited partnership under the laws of the Cayman Islands, with place of business at PO Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, and registered with the Cayman companies registry under number 19610 represented by and acting through its general partner, MHC CO-

INVEST GENPAR, a company established under the laws of the Cayman Island with registered office at PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands and registered with the Cayman companies registry under number 184.078,

represented by Ms Miriam Schinner, Volljuristin, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 27 March, 2007 which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company MHC LUXEMBOURG S.à r.l. («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name MHC LUXEMBOURG S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (€ 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation

in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the signature of the sole manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager if there is only one manager, by the board of managers or any two of the managers (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on 15th day of the month of May at 11:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st December of each year and ends on the 30th day of the month of November of the following year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 30th November 2007.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the number of shares set out against its name:

| Subscriber | Number of shares | Payment € |
|--|---------------------|--------------|
| MHC CO-INVEST, L.P. (acting through its general partner, prenamed) | 12,500 | 12,500.- |
| Total | 12,500 | 12,500.- |

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand nine hundred Euros.

Extraordinary general meeting

The shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

| Name | Address | Title | Date of birth | City and country of birth |
|------------------|---|-------------------------|-----------------|------------------------------|
| James Wimott | Morgan Stanley 20 Cabot Square London E14 4QW | Managing Director | 24 March 1964 | Rutland, Vermont USA |
| Jan-Dries Mulder | Kabelweg 37, Coengebouw, 10th Floor, 1014 BA Amsterdam, The Netherlands | Manager | 7 February 1973 | Veendam The Netherlands |
| Martijn Bosch | 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg | Financial Controller | 28 October 1976 | Hengelo The Netherlands |

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 30th November 2007.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MHC CO-INVEST, L.P., un limited partnership sous les lois des Îles Caïman, ayant son siège social à PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Îles Caïman et enregistrée auprès du registre des sociétés des Îles Caïman sous le numéro 19610, représenté et agissant par son general partner, MHC CO-INVEST GENPAR, une société établie sous les lois des Îles Caïman, ayant son siège social à PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Îles Caïman et enregistrée auprès du registre des sociétés des Îles Caïman sous le numéro 184078,

et représenté par Mademoiselle Miriam Schinner, Volljuristin, en vertu d'une procuration datée du 27 mars 2007, cette procuration étant enregistrée avec le présent acte.

Lequel comparant agissant ès-qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée MHC LUXEMBOURG S.à r.l., qu'il constitue par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les comparants et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de MHC LUXEMBOURG S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties ou valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y inclus upstream ou cross stream), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un gérant unique, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature de chacun des gérants.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par le gérant unique, s'il n'y a qu'un seul gérant par le conseil de gérance ou par deux gérants (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution écrite (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment et pour aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au quinzième (15^e) jour du mois de mai à 11.00 heures de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} décembre de chaque année et se termine le 30 novembre de l'année suivante, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 30 novembre 2007.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année à la fin de l'année sociale, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribuée aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales indiquées à coté de son nom:

| Souscripteur | Nombre de parts sociales | Paiement € |
|---|--------------------------|------------|
| MHC CO-INVEST, L.P.(agissant par son general partner, prénommé) | 12.500 | 12.500,- |
| Total | 12.500 | 12.500,- |

Les parts sociales ainsi souscrites sont intégralement payées et le montant de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) est disponible pour la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, évaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évalués à environ mille neuf cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:
20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

| Nom | Adresse | Titre | Date de naissance | Ville et pays de naissance |
|------------------|---|-------------------------|-------------------|---|
| James Wimott | Morgan Stanley 20 Cabot Square London E14 4QW | Managing Director | 24 mars 1964 | Rutland, Vermont Etats-Unis d'Amérique |
| Jan-Dries Mulder | Kabelweg 37, Coengebouw, 10th Floor, 1014 BA Amsterdam, The Netherlands | Manager | 7 février 1973 | Veendam The Netherlands |
| Martijn Bosch | 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg | Financial Controller | 28 octobre 1976 | Hengelo The Netherlands |

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 30 novembre 2007.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Schinner, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, Relation: LAC/2007/3554. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007052848/242/353.

(070052467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Multipartners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 24.460.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 19 mai 2006 que:

1. Sont réélus administrateurs pour la durée de cinq années, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2005:

- Monsieur Bruno Beenaerts

- Monsieur Angelo Gianini

- Monsieur Gabriele Brogгинi

Est réélu commissaire pour la même période:

- CERTIFICA LUXEMBOURG Sàrl, 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007052070/6312/22.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03594. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

Dexia Participation Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.732.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

J.-P. Putz / S. Huysentruyt

Attaché de direction / Attaché de direction

Référence de publication: 2007052344/6/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01564. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Nordea Fund of Funds, Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 66.248.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

NORDEA FUND OF FUNDS, SICAV

A. Arata / A. Martin

Référence de publication: 2007052347/3922/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04280. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Verger Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.468.

—
Constituée par-devant M^e Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 13 août 2004, acte publié au Mémorial C n^o 1085 du 27 octobre 2004.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VERGER INVESTMENTS S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007052348/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05833. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Verger Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.468.

—
Constituée par-devant M^e Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 13 août 2004, acte publié au Mémorial C n^o 1085 du 27 octobre 2004.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VERGER INVESTMENTS S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007052349/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05832. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Universal Air Charter, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 34.700,00.

Siège social: L-8156 Bridel, 31, rue Lucien Wercollier.

R.C.S. Luxembourg B 16.694.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007052351/2560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD04103. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Mafa S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 24-26, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 101.636.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007052352/5067/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05747. - Reçu 97 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Can'nelle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 28, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 66.200.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 3 avril 2007

Au cours de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 3 avril 2007, les actionnaires:

- Ont décidé de transférer le siège social du 31, Val Sainte Croix L-1371 Luxembourg au 28, avenue Marie Thérèse, L-2132 Luxembourg.
- Ont accepté la démission du commissaire aux comptes en fonction, Monsieur François David.
- Ont nommé à la fonction de commissaire aux comptes, Monsieur Hervé Lillo, Expert-comptable, né le 19 novembre 1932 à Hussein Dey (Algérie), demeurant professionnellement 186, Val Sainte Croix, L-1370 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Madame C. Fouquet

L'Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2007052446/7020/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03328. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

European News Exchange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 46.116.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROPEAN NEWS EXCHANGE S.A.

N. Jakob

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2007052353/1986/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05650. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

LE-GO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4570 Pétange, 2, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 77.603.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007052355/7612/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05635. - Reçu 97 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Group-IPS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 104.859.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GROUP-IPS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007052357/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2007, réf. LSO-CD04736. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Group-IPS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 104.859.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GROUP-IPS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007052358/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2007, réf. LSO-CD04741. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Eucico S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 29.854.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUCICO S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007052359/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2007, réf. LSO-CD04733. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Faber (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 28.039.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FABER (LUXEMBOURG) HOLDING S.A.
DMC S.à r.l. / EFFIGI S.à r.l.
Administrateur / Administrateur
Signature / Signature

Référence de publication: 2007052361/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2007, réf. LSO-CD04729. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Input Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 116.024.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2007.

H.-P. Schut.

Référence de publication: 2007052363/710/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04375. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

COLT Lux Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1479 Luxembourg, place de l'Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 116.041.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COLT LUX FINANCE S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007052369/711/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05289. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

EagleHigh Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 116.560.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2007.

H.-P. Schut.

Référence de publication: 2007052364/710/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04376. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Eurostellit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner.

R.C.S. Luxembourg B 31.391.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007052366/1026/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD04003. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Eurostellit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner.

R.C.S. Luxembourg B 31.391.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007052367/1026/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03997. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Refralux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 10.830.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession d'actions du 18 décembre 1999, que la société WÜLFRATHER FEUERFEST BETEILIGUNGS GmbH, ayant son siège social à D-42489 Wülfrath, 1, am Kalkstein.

cédé 200 parts de la société REFRALUX SARL, établie et ayant son siège à L-1930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 10.830, à:

la société ELSINE VERMÖGENSVERWALTUNG GmbH, établie et ayant son siège social à D-85399 Hallbergmoos, 7, Lilienthalstrasse, avec effet au 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 17 avril 2007.

M^e P. F. Onimus.

Référence de publication: 2007052767/1537/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04377. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Schwewi Mondorf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 101.168.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007052374/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03978. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Schwewi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 71.602.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007052380/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03976. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Darwin International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Enseigne commerciale: Holland Office.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.481.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 avril 2007 à 15.30 heures les associés ont adopté comme enseigne commerciale HOLLAND OFFICE à effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 11 avril 2007.

DARWIN INTERNATIONAL S.à r.l.

A. Bakkes

Gérant unique

Référence de publication: 2007052436/816/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03849. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

L'Occitane International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 80.359.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007052420/220/12.

(070052769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Pacific Lumber S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Pemara 4 S.à r.l.).

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 115.221.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007052423/220/13.

(070052774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Encore Plus Properties II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.140.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

G. Lecuit
Notaire

Référence de publication: 2007052426/220/12.

(070052781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Refralux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 10.830.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession d'actions du 14 août 1996,
que la société MAGNESITAL FEUERFEST GmbH, établie et ayant son siège social à D-46049 Oberhausen, 23, zum Eisenhammer,

cédé 200 parts de la société REFRALUX SARL, établie et ayant son siège à L-1930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 10.830, à:

la société DOLOMITWERKE GmbH, établie et ayant son siège social à D-42489 Wülfrath, 77, Wilhelmstrasse.

Luxembourg, le 17 avril 2007.

M^e P. F. Onimus.

Référence de publication: 2007052764/1537/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04367. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Encore Plus Properties III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.420.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

G. Lecuit
Notaire

Référence de publication: 2007052428/220/12.

(070052785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

ProLogis Poland XCI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 126.998.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the second day of April.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., a limited liability company, organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered under the number B 69.082,

duly represented by its manager ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., itself represented by Mr Marc Becker, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in private seal and dated on 8 March, 2007.

The above mentioned proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. Name, Purpose, Duration, Registered Office

Art. 1. There exists between the party noted above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a company with limited liability («société à responsabilité limitée») which shall be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles.

Art. 2. The Company will assume the name of ProLogis POLAND XCI S.à r.l.

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties and (ii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Title II. Share Capital, Shares

Art. 6. The Company's share capital is fixed at fifteen thousand euros (EUR 15,000.-) represented by six hundred (600) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time under the conditions specified by law. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

Art. 8. Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint coproprietors have to appoint a sole representative towards the Company.

Art. 10. The Company's shares are freely transferable between shareholders. Inter vivos, they may only be disposed of to new shareholders following the passing of a favourable resolution of the shareholders in general meeting representing at least three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the approval given in a meeting of shareholders of at least three quarters (3/4) of the shares held by the surviving shareholders is required to transfer shares to new shareholders. This approval however is not required in case the shares are transferred either to ascendants, descendants or to the surviving spouse.

Art. 11. The shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of shares which transfer is requested, the names, first names, professions and domiciles of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of preemption for the redemption of the shares which transfer is proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder. By not exercising, totally or partly, his right of preemption, a shareholder increases the other shareholders' right.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus of shares is, in the absence of agreement, allocated by drawings. The shareholder who plans to exercise his right of preemption, must inform the other shareholders by registered mail within two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of preemption.

For the exercise of the rights originating from the increase pursuant to the provisions of the preceding paragraphs, shareholders will be entitled to an additional one month delay starting at the expiration of the two months' term granted to the shareholders for making public their intention about the exercise of the right of preemption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between transferor and transferee (s), failing agreement, by a qualified accountant and tax adviser designated by mutual consent between transferor and transferee(s) and in case of disagreement by an independent expert named at the request of the most diligent party by the commercial court which has competence over the registered office of the Company.

The expert will deliver his report about the determination of the price within the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission.

Art. 12. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 13. The creditors, legal successors or heirs may not, for any reason, seal assets or documents of the Company.

Title III. Administration

Art. 14. The Company is managed by one or several managers, not necessarily shareholders. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which fixes the term of its (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company is only bound in any circumstances by the signature of the sole manager or, if there are several managers, by the individual signature of any manager.

Art. 15. Death or resignation of a manager, for any reason, does not involve the winding-up of the Company.

Art. 16. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorized agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 17. Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has as many voting rights as he holds or represents shares. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's share capital.

If the Company has only one shareholder, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 19. The accounting year of the Company commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Each year on the thirty-first of December the books are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

Title IV. Winding-up, Liquidation

Art. 22. At the time of the winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will fix their powers and remuneration.

Art. 23. The shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in these articles.

Statement

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, are satisfied.

Transitory disposition

The first accounting year shall commence on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2007.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING S.à r.l. prenamed, here represented as stated here above, has subscribed for the six hundred shares (600).

All the shares have been fully paid up in cash on a bank account, so that the amount of fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand nine hundred euros (EUR 1,900.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. Is appointed manager for an undetermined period:

ProLogis DIRECTORSHIP S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76.630.

The manager has the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole signature.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le deux avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 69.082,

dûment représentée par un gérant ProLogis DIRECTORSHIP S.à r.l., elle-même représentée par Monsieur Marc Becker, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 mars 2007.

La procuration mentionnée ci-dessus restera, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et ces statuts:

Titre I^{er} . Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er} . Il existe entre le souscripteur prénommé et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de ProLogis POLAND XCI S.à r.l.

Art. 3. La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. Capital Social, Parts Sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par six cents (600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 13. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. Administration

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la Société n'a qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV. Dissolution, Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2007.

Souscription

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante, ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING S.à r.l. prénommée, représentée comme indiqué ci-avant, a souscrit aux six cents (600) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de quinze mille euros (15.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille neuf cents euros (1.900,- EUR).

Résolutions de l'Associée Unique

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

ProLogis DIRECTORSHIP S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.630.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Becker, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, LAC/2007/4357. — Reçu 150 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007053640/220/272.

(070053933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2007.

ProLogis Poland LXXXIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 126.996.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the second day of April.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., a limited liability company, organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered under the number B 69.082,

duly represented by its manager ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., itself represented by Mr Marc Becker, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in private seal and dated on 8 March, 2007.

The above mentioned proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. Name, Purpose, Duration, Registered Office

Art. 1. There exists between the party noted above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a company with limited liability («société à responsabilité limitée») which shall be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles.

Art. 2. The Company will assume the name of ProLogis POLAND LXXXIX S.à r.l.

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties and (ii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Title II. Share Capital, Shares

Art. 6. The Company's share capital is fixed at fifteen thousand euros (EUR 15,000.-) represented by six hundred (600) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time under the conditions specified by law. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

Art. 8. Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint coproprietors have to appoint a sole representative towards the Company.

Art. 10. The Company's shares are freely transferable between shareholders. Inter vivos, they may only be disposed of to new shareholders following the passing of a favourable resolution of the shareholders in general meeting representing at least three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the approval given in a meeting of shareholders of at least three quarters (3/4) of the shares held by the surviving shareholders is required to transfer shares to new shareholders. This approval however is not required in case the shares are transferred either to ascendants, descendants or to the surviving spouse.

Art. 11. The shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of shares which transfer is requested, the names, first names, professions and domiciles of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of preemption for the redemption of the shares which transfer is proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder. By not exercising, totally or partly, his right of preemption, a shareholder increases the other shareholders' right.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus of shares is, in the absence of agreement, allocated by drawings. The shareholder who plans to exercise his right of preemption, must inform the other shareholders by registered mail within two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of preemption.

For the exercise of the rights originating from the increase pursuant to the provisions of the preceding paragraphs, shareholders will be entitled to an additional one month delay starting at the expiration of the two months' term granted to the shareholders for making public their intention about the exercise of the right of preemption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between transferor and transferee (s), failing agreement, by a qualified accountant and tax adviser designated by mutual consent between transferor and

transferee(s) and in case of disagreement by an independent expert named at the request of the most diligent party by the commercial court which has competence over the registered office of the Company.

The expert will deliver his report about the determination of the price within the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission.

Art. 12. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 13. The creditors, legal successors or heirs may not, for any reason, seal assets or documents of the Company.

Title III. Administration

Art. 14. The Company is managed by one or several managers, not necessarily shareholders. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which fixes the term of its (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company is only bound in any circumstances by the signature of the sole manager or, if there are several managers, by the individual signature of any manager.

Art. 15. Death or resignation of a manager, for any reason, does not involve the winding-up of the Company.

Art. 16. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorized agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 17. Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has as many voting rights as he holds or represents shares. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's share capital.

If the Company has only one shareholder, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 19. The accounting year of the Company commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Each year on the thirty-first of December the books are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

Title IV. Winding-up, Liquidation

Art. 22. At the time of the winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will fix their powers and remuneration.

Art. 23. The shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in these articles.

Statement

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, are satisfied.

Transitory disposition

The first accounting year shall commence on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2007.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING S.à r.l. prenamed, here represented as stated here above, has subscribed for the six hundred shares (600).

All the shares have been fully paid up in cash on a bank account, so that the amount of fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand nine hundred euros (EUR 1,900.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. Is appointed manager for an undetermined period:

ProLogis DIRECTORSHIP S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76.630.

The manager has the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole signature.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le deux avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 69.082,

dûment représentée par un gérant ProLogis DIRECTORSHIP S.à r.l., elle-même représentée par Monsieur Marc Becker, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 mars 2007.

La procuration mentionnée ci-dessus restera, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et ces statuts:

Titre I^{er} . Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er} . Il existe entre le souscripteur prénommé et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de ProLogis POLAND LXXXIX S.à r.l.

Art. 3. La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. Capital Social, Parts Sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par six cents (600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 13. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. Administration

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la Société n'a qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV. Dissolution, Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2007.

Souscription

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante, ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING S.à r.l. prénommée, représentée comme indiqué ci-avant, a souscrit aux six cents (600) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de quinze mille euros (15.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille neuf cents euros (1.900,- EUR).

Résolutions de l'Associée Unique

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

ProLogis DIRECTORSHIP S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.630.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Becker, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, LAC/2007/4355. — Reçu 150 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007053633/220/272.

(070053929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2007.

ProLogis Poland XC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 126.997.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the second day of April.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., a limited liability company, organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered under the number B 69.082,

duly represented by its manager ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., itself represented by Mr Marc Becker, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in private seal and dated on 8 March, 2007.

The above mentioned proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. Name, Purpose, Duration, Registered Office

Art. 1. There exists between the party noted above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a company with limited liability («société à responsabilité limitée») which shall be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles.

Art. 2. The Company will assume the name of ProLogis POLAND XC S.à r.l.

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties and (ii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Title II. Share Capital, Shares

Art. 6. The Company's share capital is fixed at fifteen thousand euros (EUR 15,000.-) represented by six hundred (600) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time under the conditions specified by law. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

Art. 8. Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint coproprietors have to appoint a sole representative towards the Company.

Art. 10. The Company's shares are freely transferable between shareholders. Inter vivos, they may only be disposed of to new shareholders following the passing of a favourable resolution of the shareholders in general meeting representing at least three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the approval given in a meeting of shareholders of at least three quarters (3/4) of the shares held by the surviving shareholders is required to transfer shares to new shareholders. This approval however is not required in case the shares are transferred either to ascendants, descendants or to the surviving spouse.

Art. 11. The shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of shares which transfer is requested, the names, first names, professions and domiciles of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of preemption for the redemption of the shares which transfer is proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder. By not exercising, totally or partly, his right of preemption, a shareholder increases the other shareholders' right.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus of shares is, in the absence of agreement, allocated by drawings. The shareholder who plans to exercise his right of preemption, must inform the other shareholders by registered mail within two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of preemption.

For the exercise of the rights originating from the increase pursuant to the provisions of the preceding paragraphs, shareholders will be entitled to an additional one month delay starting at the expiration of the two months' term granted to the shareholders for making public their intention about the exercise of the right of preemption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between transferor and transferee (s), failing agreement, by a qualified accountant and tax adviser designated by mutual consent between transferor and transferee(s) and in case of disagreement by an independent expert named at the request of the most diligent party by the commercial court which has competence over the registered office of the Company.

The expert will deliver his report about the determination of the price within the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission.

Art. 12. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 13. The creditors, legal successors or heirs may not, for any reason, seize assets or documents of the Company.

Title III. Administration

Art. 14. The Company is managed by one or several managers, not necessarily shareholders. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which fixes the term of its (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company is only bound in any circumstances by the signature of the sole manager or, if there are several managers, by the individual signature of any manager.

Art. 15. Death or resignation of a manager, for any reason, does not involve the winding-up of the Company.

Art. 16. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorized agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 17. Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has as many voting rights as he holds or represents shares. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's share capital.

If the Company has only one shareholder, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 19. The accounting year of the Company commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Each year on the thirty-first of December the books are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

Title IV. Winding-up, Liquidation

Art. 22. At the time of the winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will fix their powers and remuneration.

Art. 23. The shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in these articles.

Statement

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, are satisfied.

Transitory disposition

The first accounting year shall commence on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2007.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING S.à r.l. prenamed, here represented as stated here above, has subscribed for the six hundred shares (600).

All the shares have been fully paid up in cash on a bank account, so that the amount of fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand nine hundred euros (EUR 1,900.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Is appointed manager for an undetermined period:

ProLogis DIRECTORSHIP S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 18, Boulevard Royal, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76.630.

The manager has the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole signature.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le deux avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 69.082,

dûment représentée par un gérant ProLogis DIRECTORSHIP S.à r.l., elle-même représentée par Monsieur Marc Becker, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 mars 2007.

La procuration mentionnée ci-dessus restera, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et ces statuts:

Titre I^{er} . Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er} . Il existe entre le souscripteur prénommé et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de ProLogis POLAND XC S.à r.l.

Art. 3. La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. Capital Social, Parts Sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par six cents (600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 13. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. Administration

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la Société n'a qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV. Dissolution, Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2007.

Souscription

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante, ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING S.à r.l. prénommée, représentée comme indiqué ci-avant, a souscrit aux six cents (600) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de quinze mille euros (15.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille neuf cents euros (1.900,- EUR).

Résolutions de l'Associée Unique

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

ProLogis DIRECTORSHIP S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.630.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Becker, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, LAC/2007/4356. — Reçu 150 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007053637/220/272.

(070053932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2007.

GA & GM, Société Anonyme.

Siège social: L-3462 Dudelange, 3, rue Edison.

R.C.S. Luxembourg B 126.772.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, den sechszwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker im Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Ist erschienen:

Herr Adriano Gentilotti, Rentner, wohnhaft in L-4344 à Esch-sur-Alzette, 53, rue Saint-Vincent.

Welcher Komparsent beschlossen hat eine Aktiengesellschaft zu gründen mit folgenden Statuten:

Kapitel I. Form - Name - Sitz - Zweck - Dauer der Gesellschaft

Art. 1. Form, Name der Gesellschaft. Zwischen den obengenannten Komparsenten und all jenen Personen, welche Inhaber der Anteile werden, welche hiermit geschaffen werden, wird eine Gesellschaft in der Form einer Holdinggesellschaft (die «Gesellschaft») gegründet. Diese Aktiengesellschaft unterliegt der Gesetzgebung des Großherzogtums Luxemburg («Luxemburg») und den Bestimmungen dieser Satzung.

Die Aktiengesellschaft trägt den Namen GA & GM.

Art. 2. Sitz der Gesellschaft. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Dudelange.

Er kann durch Beschluss des Verwaltungsrates an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden.

Sollte der Verwaltungsrat feststellen, dass außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eingetreten sind oder bevorstehen, die die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder die Verbindung zwischen dem Gesellschaftssitz und dem Ausland beeinträchtigen könnten, so kann der Verwaltungsrat den Gesellschaftssitz vorübergehend ins Ausland verlegen. Diese provisorischen Maßnahmen haben keinen Einfluss auf die Staatszugehörigkeit der Gesellschaft, welche, unbeschadet dieser provisorischen Verlegung des Gesellschaftssitzes, die Luxemburger Staatszugehörigkeit beibehält.

Die Anordnung der Verlegung des Gesellschaftssitzes ist von einer der Personen, die mit der täglichen Geschäftsführung betraut sind, auszuführen und bekannt zu geben.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung, die Erschließung, der Verkauf und die Vermietung von jeglichen Immobilien, sei es möbliert oder unmöbliert, und im Allgemeinen alle Operationen welche Immobilien betreffen, mit Ausnahme derjenigen welche einem Immobilienhändler vorbehalten sind und welche die Platzierung von Geld und die Vermögensverwaltung betreffen.

Zweck der Gesellschaft sind außerdem, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland, alle irgendwelche industriellen, kommerziellen, finanziellen, beweglichen oder unbeweglichen Handlungen, welche direkt oder indirekt mit der Gründung, Verwaltung und Finanzierung, unter welcher Form auch immer, von irgendwelchen Unternehmen und Gesellschaften, unter welcher Form auch immer sie tätig sind, verbunden sind, als auch die Verwaltung und Verwertung, sei es permanent oder vorübergehend, des somit zweckmäßigen geschaffenen Wertpapierbestands, sofern die Gesellschaft nach den Bestimmungen betreffend die «Société de Participations Financières» betrachtet wird.

Die Gesellschaft kann sich namentlich mit allen Mitteln an anderen Unternehmen, Gesellschaften oder Geschäften mit einem identischen, ähnlichen oder verwandten Zweck beteiligen oder welche ihrem Gesellschaftszweck verbunden oder nützlich sind.

Art. 4. Dauer der Gesellschaft. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

Die Gesellschaft kann zu jeder Zeit aufgrund eines Beschlusses der Gesellschafterversammlung mit 75% Mehrheit aller ausgegebenen Aktien aufgelöst werden.

Kapitel II. Kapital - Aktien

Art. 5. Kapital. Das gezeichnete Kapital beträgt einunddreissig tausend Euro (31.000,- EUR) und ist eingeteilt in ein-tausend (1.000) Aktien mit einem Nennwert von je einunddreissig Euro (31,- EUR).

Art. 6. Form der Aktien. Die Aktien sind je nach Belieben des Aktionärs entweder Namens- oder Inhaberaktien.

Kapitel III. Verwaltungsrat

Art. 7. Verwaltungsrat. Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern, welche nicht Gesellschafter sein müssen. Die Verwaltungsratsmitglieder werden durch die Gesellschafterversammlung gewählt, die die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder festlegt. Die Verwaltungsratsmitglieder werden auf eine Höchstdauer von sechs Jahren ernannt und bleiben im Amt bis zur Wahl ihres Nachfolgers. Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar und können jederzeit von der Gesellschafterversammlung mit einer Mehrheit von 75% der ausgegebenen Aktien mit oder ohne Grund abberufen werden.

Art. 8. Verwaltungsratssitzungen. Der Verwaltungsrat ernennt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden.

Er kann ebenfalls einen Sekretär bestimmen, der nicht Mitglied des Verwaltungsrates sein muss und der für die Sitzungsprotokolle der Gesellschafterversammlung und der Verwaltungsratssitzungen zuständig ist.

Der Verwaltungsrat tritt zusammen durch Einberufung des Vorsitzenden und ebenso jedes mal dann, wenn zwei Verwaltungsratsmitglieder die Einberufung verlangen.

Der Verwaltungsratsvorsitzende führt den Vorsitz der Gesellschafterversammlungen und der Verwaltungsratssitzungen; in seiner Abwesenheit wird die Gesellschafterversammlung oder der Verwaltungsrat mit einer Mehrheit der Stimmen ein anderes Verwaltungsratsmitglied bestimmen, welches den Vorsitz der Versammlung führen wird.

Die schriftliche Einberufung aller Verwaltungsratssitzungen muss mindestens eine Woche vor der Sitzung an alle Verwaltungsratsmitglieder verschickt werden, mit Ausnahme von Dringlichkeitsfällen oder im Falle des Einverständnisses aller Personen, die an der Sitzung teilnehmen können.

Die Einberufung gibt den Ort, die Zeit und die Tagesordnung der Sitzung an.

Durch schriftliches Einverständnis aller Verwaltungsratsmitglieder per Telekopie oder durch jede Art von Fernmeldetechnik kann auf die Einberufung verzichtet werden.

Es bedingt keiner speziellen Einberufung für Sitzungen, für welche das Datum und der Sitzungsort im voraus durch Beschluss des Verwaltungsrates festgelegt worden sind.

Jede Verwaltungsratssitzung findet in Luxemburg statt oder an einem anderen Ort, welcher von Zeit zu Zeit vom Verwaltungsrat bestimmt werden kann.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann einem anderen Mitglied durch Telefax oder durch jede Art von Fernmeldetechnik Vollmacht zur Vertretung und zur Abstimmung bei einer Verwaltungsratssitzung erteilen.

Der Verwaltungsrat kann nur gültig beraten und ist nur dann beschlussfähig, wenn die Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder erschienen oder vertreten ist.

Jeder Beschluss wird durch die Mehrheit der abstimmenden erschienenen oder vertretenen Mitglieder gefasst.

In Dringlichkeitsfällen ist ein schriftlicher Beschluss, welcher von allen Verwaltungsratsmitglieder unterschrieben ist, gültig und rechtsverbindlich, als wäre er während einer rechtmäßig einberufenen Verwaltungsratssitzung, die gültig beraten hat, gefasst worden.

Ein solcher Beschluss kann in einem oder mehreren getrennten Dokumenten mit gleichem Inhalt beurkundet werden. Jedes dieser Dokumente ist von einem oder mehreren Verwaltungsratsmitglieder unterschrieben.

Art. 9. Sitzungsprotokolle der Verwaltungsratssitzungen. Die Sitzungsprotokolle der Verwaltungsratssitzungen werden vom Vorsitzenden der Versammlung unterschrieben. Die Vollmachten sind den Protokollen beizufügen. Die Abschriften und Auszüge von Protokollen, welche vor Gericht oder anderswo vorzulegen sind, werden vom Verwaltungsratsvorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterschrieben.

Art. 10. Befugnisse des Verwaltungsrates. Der Verwaltungsrat ist befugt, jedwede Handlung vorzunehmen, welche zur Erreichung des Gesellschaftszweckes notwendig oder zweckdienlich ist.

Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder diese Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen in den Kompetenzbereich des Verwaltungsrates.

Art. 11. Übertragung von Vollmachten. Der Verwaltungsrat kann die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die Vertretung derselben in bezug auf die tägliche Geschäftsführung an eines oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder sowie an geschäftsführende Direktoren, Bevollmächtigte, Angestellte oder andere Beauftragte übertragen, welche nicht Gesellschafter sein müssen aber Gesellschafter sein können. Der Verwaltungsrat kann auch Spezialvollmachten oder Vollmachten erteilen oder fortdauernde oder vorübergehende Funktionen an Personen oder Beauftragte seiner Wahl übergeben.

Falls die tägliche Geschäftsführung an ein Mitglied des Verwaltungsrates übertragen wird, ist hierzu die vorherige Genehmigung der Gesellschafterversammlung nötig.

Art. 12. Vertretung der Gesellschaft. Die Gesellschaft ist gegenüber Dritten rechtsverbindlich verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von je drei Mitgliedern des Verwaltungsrates, von denen einer das delegierte Verwaltungsratsmitglied ist, oder durch die einzelne Unterschrift der Person, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt wurde, im Rahmen dieser täglichen Geschäftsführung, oder durch die gemeinsame oder einzelne Unterschrift von allen Personen, auf die der Verwaltungsrat solche Unterschriftsbefugnisse übertragen hat, aber nur im Rahmen dieser Unterschriftsbefugnisse.

Art. 13. Kommissare. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, Gesellschafter oder Nichtgesellschafter.

Die Kommissare werden durch die Gesellschafterversammlung, welche ihre Zahl bestimmt, für eine Höchstdauer von sechs Jahren ernannt und bleiben auf ihrem Posten bis zur Wahl ihres Nachfolgers. Sie sind wiederwählbar; die Gesellschafterversammlung kann ihr Mandat zu jeder Zeit mit oder ohne Grund widerrufen.

Kapitel IV. Gesellschafterversammlung

Art. 14. Befugnisse der Gesellschafterversammlung. Die Gesellschafterversammlung, welche ordnungsgemäß zusammengekommen ist, vertritt die Gesamtheit der Gesellschafter.

Sie hat sämtliche Befugnisse, welche das Gesetz und gegenwärtige Satzung ihr erteilen.

Art. 15. Jährliche Gesellschafterversammlung. Die jährliche Gesellschafterversammlung tritt ein am zweiten Dienstag des Monats Juni eines jeden Jahres um 10.30 Uhr am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen Ort, welcher in der Einberufung angegeben ist.

Ist dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag, so wird die jährliche Gesellschafterversammlung am darauffolgenden Werktag abgehalten.

Art. 16. Andere Gesellschafterversammlungen. Der Verwaltungsrat kann andere Gesellschafterversammlungen einberufen. Diese Versammlungen müssen auf Anfrage von Aktionären abgehalten werden, die mindestens ein Fünftel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Wenn Fälle von höherer Gewalt eintreten sollten, welche souverän vom Verwaltungsrat abgewägt werden, können die Gesellschafterversammlungen, inbegriffen auch die jährliche Gesellschafterversammlung, im Ausland abgehalten werden.

Art. 17. Prozedur, Wahl. Die Gesellschafterversammlungen werden vom Verwaltungsrat oder von den Kommissaren in der vom Gesetz vorgeschriebenen Form einberufen.

Die Einberufung beinhaltet die Tagesordnung der Gesellschafterversammlung.

Falls sämtliche Gesellschafter anwesend oder vertreten sind und erklären, die der Versammlung vorgelegte Tagesordnung zu kennen, kann eine Gesellschafterversammlung auch ohne vorherige Einberufung rechtsgültig abgehalten werden.

Jeder Gesellschafter kann einen Bevollmächtigten, Gesellschafter oder Nichtgesellschafter, durch Telekopie oder durch jede Art von Fernmeldetechnik zu seiner Vertretung und zur Abstimmung bei einer Gesellschafterversammlung ernennen.

Der Verwaltungsrat ist befugt, alle anderen Bedingungen zur Teilnahme an der Gesellschafterversammlung festzulegen.

Ausser im Falle einer gegensätzlichen Bestimmung des Gesetzes werden die Beschlüsse, unbeschadet der Zahl der auf der Gesellschafterversammlung vertretenen Aktien, mit einfacher Mehrheit der Stimmen gefasst.

Die Änderung der Satzung verlangt die Präsenz oder die Vertretung von 50% (fünfzig Prozent) des Gesellschaftskapitals und eine (2/3) zweidrittel Mehrheit der ausgegebenen Aktien der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter.

Jede Aktie gibt Recht auf ein Stimmrecht.

Die Abschriften oder Auszüge der Versammlungsprotokolle, welche bei Gericht oder anderswo vorzulegen sind, werden vom Verwaltungsratsvorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet.

Kapitel V. Geschäftsjahr- Gewinnausschüttung

Art. 18. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Der Verwaltungsrat bereitet die Jahresrechnung entsprechend den luxemburgischen Rechtsvorschriften und den Buchhaltungsregeln vor.

Art. 19. Gewinnausschüttung. Von dem durch die Bilanz ausgewiesenen Reingewinn sind 5% abzuziehen zur Speisung des gesetzlichen Reservefonds. Die Verpflichtung dieses Abzuges entfällt, sobald und solange der Reservefonds ein Zehntel des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Auf Empfehlung des Verwaltungsrates wird die Gesellschafterversammlung über die Ausschüttung des Saldos des Reingewinnes entscheiden.

Die Gesellschafterversammlung kann beschließen, den restlichen Gewinn oder einen Teil davon einem Reserve- oder Provisionsfonds zukommen zu lassen, ihn zu übertragen oder an die Gesellschafter als Dividende zu verteilen.

Der Verwaltungsrat kann unter den gesetzlich festgelegten Bedingungen eine Anzahlung auf Dividende vornehmen.

Der Verwaltungsrat beschließt den Betrag und das Datum, an welchem eine solche Anzahlung vorgenommen wird.

Die Gesellschaft kann, unter Beachtung der vom Gesetz vorgeschriebenen Bedingungen, ihre eigenen Aktien zurückkaufen.

Kapitel VI. Auflösung - Liquidation

Art. 20. Auflösung, Liquidation. Die Gesellschafterversammlung kann zu jeder Zeit unter denselben Bedingungen hinsichtlich der Beschlussfähigkeit und der Mehrheit wie die, die für eine Satzungsänderung erforderlich sind, die Auflösung der Gesellschaft entscheiden, außer bei anderslautenden Gesetzesbestimmungen.

Bei Auflösung der Gesellschaft werden ein oder mehrere Liquidatoren ernannt. Ihre Ernennung erfolgt durch die Gesellschafterversammlung, welche ihre Befugnisse und Bezüge festsetzt.

Kapitel VII. Geltendes Recht

Art. 21. Geltendes Recht. Für alle Punkte, welche nicht durch die gegenwärtige Satzung bestimmt werden, beziehen sich die Parteien auf das Gesetz vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften sowie dessen Abänderungsgesetze.

Übergangsbestimmungen

- 1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und wird am 31. Dezember 2007 enden.
- 2.- Die erste Generalversammlung findet im Jahr 2008 statt.

Zeichnung und Zahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Statuten durch den alleinigen Aktionär hat dieser alle Aktien gezeichnet und voll in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute der Betrag von einunddreissig tausend Euro (31.000,- EUR) zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Kosten

Die Auslagen, Kosten und Honorare jedweder Art welche der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Gründung erwachsen, werden abgeschätzt auf 1.500,- EUR.

Beschlüsse des alleinigen Aktionärs

Der alleinige Aktionär hat nachfolgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei (3) festgesetzt und folgende Mitglieder werden ernannt:
 - a) Herr Adriano Gentilotti, vorbenannt.
 - b) Dame Romana Mikolajczak, Frisöse, wohnhaft in L-3462 Dudelange, 1, rue Edison, geboren in Ostrow Wielkopolski (Pologne), am 9. August 1973,
 - c) Dame Celestina Tommasini, Hausfrau, wohnhaft in L-3462 Dudelange, 3, rue Edison, geboren in Vivaro am 29. März 1944.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder sind gültig bis zur ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2012.

2. Die Zahl der Kommissare wird auf eins (1) festgesetzt und bis 2012 wird ernannt:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung BISMARCK, mit Sitz in L-3462 Dudelange, 3, rue Edison.

3. Herr Monsieur Adriano Gentilotti, wurde auch als Vorsitzender des Verwaltungsrats ernannt sowie als geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied mit Einzelunterschriftsbefugnis.

4. Der Gesellschaftssitz ist in L-3462 Dudelange, 3, rue Edison.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Komparenten mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Gentilotti, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007. Relation: LAC/2007/960. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 9. März 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007052749/206/206.

(070052775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.